

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DU NIEL

Séance du 22 mars 2023 à 16h00
Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Etaient présents (Membres) :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages
Monsieur L'HENAFF, Directeur des régies Portuaires d'Hyères
Monsieur DUNAND, Représentant des usagers du port du Niel
Monsieur CARRATALA, Représentant des usagers du port du Niel
Monsieur MICHELET, Représentant de la SNSM
Monsieur DURANDETTO, Représentant des Pêcheurs du Niel
Monsieur BONIFAY, Représentant de la CCI
Madame ROSSO, Directrice des Ports et des concessions e la CCI

Etaient invités :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des Services
Madame COLL, vice-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques-
Environnement
Monsieur MICHELET, Représentant de la SNSM
Madame CADIOU, Service des ports
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Monsieur POLYCARPE, Service des ports
Madame HOET, Service des ports
Madame VENDROUX, Service des ports

Etaient excusés :

Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal délégué au Tourisme et aux Travaux Portuaires
Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour
Hyères »
Monsieur PANCIULO, Représentant des usagers du port du Niel
Monsieur RICCA, Représentant des usagers du port du Niel
Madame VIZIALE, Présidente Association les Amis du Niel
Monsieur JOURDAN, secrétaire trésorier de la prud'homie des pêcheurs du Niel
Monsieur CROUZET, président du club nautique du Niel
Monsieur BELLON, Chef de projet Développement Durable à la Métropole
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques
Pêche, plaisance.
Madame BOUTIN, Maître de Port

Envoi des Convocations par mail le 26 Mai 2023

Envoi des Documents par mail le 5 Juin 2023

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Bilan d'Activité année 2022
3. Projet de délibération : FINANCES-Compte Financier Unique
4. Projet de délibération : FINANCES-Affectation des résultats 2022 au budget 2023
5. Projet de Délibération : Modification des conditions salariales des agents de droit privé
6. Projet de Délibération : Conventions relative à l'entretien du balisage d'accès aux ports entre la commune et la DIRM Méditerranée
7. Projet de Délibération : Règlement d'accueil des navires dans la catégorie Patrimoine et Tradition – Modificatif
8. Projet de Délibération : Exonération de redevances d'amarrage au profit d'Etablissements publics
9. Projet de Délibération : Modification des tarifs
10. Projet de Délibération : PATRIMOINE BÂTI - Travaux d'entretien et de grosses réparations et/ou de travaux neufs des bâtiments de la ville d'Hyères - Accord-cadre à bons de commande – Mise en appel d'offres ouvert
11. Décision par délégation : Convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public – Plongée sous-marine de loisirs – Location journalière de bateaux

QUESTIONS DIVERSES :

Locations sauvages

Permis de démolir l'édicule de la cale de mise à l'eau

La séance est ouverte à 16h04 et il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 22 MARS 2023

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 22 Mars 2023.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2- BILAN D'ACTIVITE année 2022

M.BRUNEL souhaite rappeler quelques points essentiels de l'année :

Administration :

Le Conseil Portuaire s'est réuni 5 fois, tout comme le Conseil d'Exploitation, pour examiner, au total, 24 projets.

Le CLUPP s'est réuni une fois.

Le port public :

En raison de sa situation géographique, le port du NIEL est ouvert du 1^{er} avril au 30 Septembre, éventuellement 31 Octobre si les conditions climatiques le permettent.

Le port compte 320 ml de quais et appontements et 120 postes d'amarrage dont principalement :

- 41 postes « forfait estivale » (34.17%) représentant 217 664 € de recettes
- 75 postes « autres (y compris Professionnels, pêcheurs et passagers) » (62.5%)

Finance :

Chiffres clés :

- Chiffre d'affaires de 240 K€
- Charges générales : 46K€
- Masse salariale : 56 K€
- L'impôt sur le bénéfice en 2022 s'élève à 5 K€
- Résultat net global fin 2022 : 76 810 €
- L'équipement réalisé est de 13 608 K€ avec un taux de réalisation de 20,55 %.

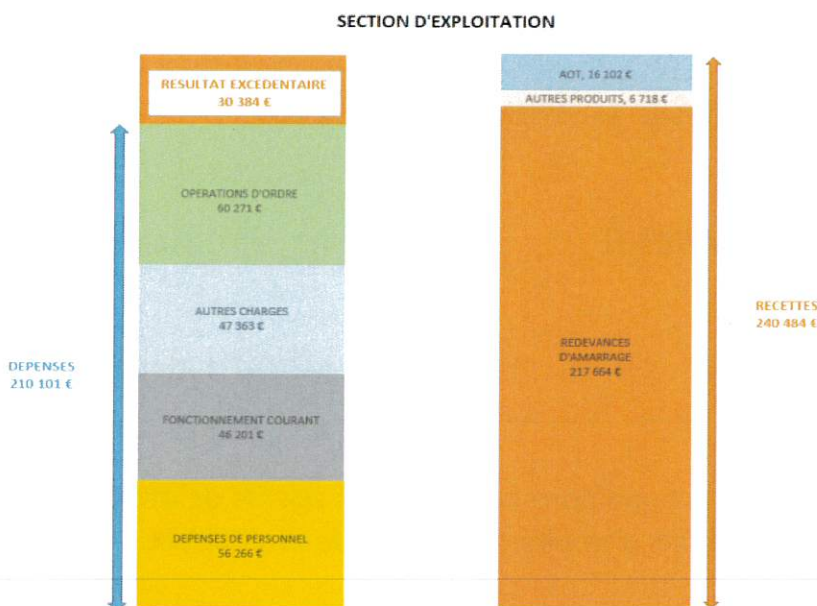
Plus aucun commentaire n'étant fait, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PROJET DE DELIBERATION : PROJET DE DELIBERATION : FINANCES – COMPTE FINANCIER UNIQUE

Sur proposition de M. BRUNEL, Mme CADIOU prend la parole pour indiquer que le CFU (Compte Financier Unique) remplace et regroupe le Compte Administratif, (présenté par M. Le Maire - l'ordonnateur) et le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Une projection des grandes masses est faite et permet d'établir qu'en section d'exploitation le budget a été exécuté à 96 % en recettes et à 92 % en dépenses.



Mme CADIOU précise qu'il n'y a pas de résultat reporté puisqu'il s'agit de la première année d'exploitation directe.

M. L'HENAFF salue le travail réalisé par l'ensemble des équipes portuaires, puisque le CFU est une photographie des actions réalisées sur l'année 2022.

Au vu des tableaux présentés, M. BRUNEL remercie Mme CADIOU pour la présentation claire et compréhensible de tous.

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION : FINANCES : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 AU BUDGET 2023

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, ils font ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser, comme vu précédemment.

Il est proposé d'affecter :

- la somme de 30 383,93 € au compte R002 (résultat reporté)
- la somme de 46 663,17 € au compte 1068

Il est proposé de reporter la somme de -236,73 € au compte R001 (report d'investissement).

En réponse à M. DUNAND, le montant du manque à gagner lié au départ du restaurant est estimé à environ 7 000 €.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 – PROJET DE DELIBERATION : MODIFICATIONS DES CONDITIONS SALARIALES DES AGENTS DE DROIT PRIVE

M. BRUNEL indique que les conditions salariales des agents de droit privé font l'objet d'un alignement sur les conditions d'emploi des agents de droit public.

La stricte application d'égalité entre agents de statut public et privé génère une difficulté lors de la première année d'embauche des agents de statut privé qui ne sont pas en mesure de se voir appliquer le régime indemnitaire, selon le type de poste et d'engagement, ce qui a pour effet de créer des conditions d'embauche très peu attractives.

Il apparaît nécessaire de transposer, au bénéfice des agents de droit privé, l'ensemble du régime indemnitaire applicable aux agents de droit public dès la première année d'embauche (CDD).

M. L'HENAFF rappelle que dans le public, un agent est d'abord stagiaire pendant 1 an avant sa titularisation.

Aucune autre observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – PROJET DE DELIBERATION : CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DU BALISAGE D'ACCES AUX PORTS ENTRE LA COMMUNE ET LA DIRM MEDITERRANEE

Il est rappelé que le port du NIEL est équipé de dispositifs d'aide à la navigation maritime balisant l'accès aux ports qui doit répondre à des conditions de sûreté dont la mise en œuvre est assurée par les moyens de la Direction Inter-Régionale de la Mer Méditerranée (DIRM Méditerranée).

Leur intervention est administrativement encadrée par une convention établie avec la Commune, définissant les conditions opérationnelles et financières ainsi que les obligations respectives des parties.

Par conséquent, M. BRUNEL propose d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.

Plus aucun commentaire n'étant fait, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 7 – PROJET DE DELIBERATION : REGLEMENT D'ACCUEIL DES NAVIRES DANS LA CATEGORIES PATRIMOINE ET TRADITION

M. BRUNEL explique qu'afin de poursuivre l'objectif de valorisation de la tradition nautique et de la culture maritime, et compte tenu des dossiers présentés par les candidats à la reconnaissance du statut de navire Patrimoine ou Tradition, il est proposé de porter à 25 le nombre d'unités éligibles sur les cinq ports d'Hyères.

M. L'HENAFF précise qu'en raison du tarif préférentiel proposé à ces bateaux, le seul port capable d'absorber une baisse de son chiffre d'affaires est le Port Saint-Pierre.

Le projet de regroupement de voiles latines pourrait être mis en place sur les postes de la panne 2 500 du port St Pierre, zone du bassin de faible tirant d'eau, l'idée étant de faire un regroupement attractif pour le visiteur.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 8 – PROJET DE DELIBERATION : EXONERATION DE REDEVANCES D'AMARRAGE AU PROFIT D'ETABLISSEMENTS PUBLICS

M. BRUNEL rappelle que les ports d'Hyères sont amenés à accueillir des navires affectés à des missions de service public et/ou d'intérêt général au bénéfice de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics de l'Etat.

Au regard de l'intérêt que présente leurs actions au sein de la ville d'Hyères et en fonction des postes disponibles sur les ports de plaisance de la ville, il est proposé d'appliquer une exonération totale de redevances d'amarrage dans les Ports d'Hyères au bénéfice de ces navires.

Aucun commentaire n'étant fait, M. BRUNEL passe aux voix

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 9 – PROJET DE DELIBERATION : MODIFICATION DES TARIFS

La Commune met régulièrement en œuvre des mesures s'inscrivant dans un objectif d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux usagers.

Il apparait opportun de revoir la politique tarifaire relative à certaines prestations qui doivent être validées par le Conseil Municipal (variation supérieure ou égale à 50%).

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 10 - PROJET DE DELIBERATION : PATRIMOINE BATI : TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATIONS ET/OU DE TRAVAUX NEUFS DES BATIMENTS DE LA VILLE D'HYERES – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE – MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

M.BRUNEL indique que le marché relatif aux travaux d'entretien et de grosses réparations et/ou de travaux neufs des bâtiments de la ville d'Hyères n'a pas été reconduit et prend fin le 7 septembre 2023.

Il convient donc de lancer, dès à présent, un nouvel appel d'offres ouvert afin d'assurer la continuité de ces prestations, sous la forme de 3 lots.

Les accords-cadres seront à bons de commande passés pour une durée de 1 an à compter de la date de leur notification.

Ils sont renouvelables 3 fois par reconduction tacite par période successive de 1 an.

Ils seront scindés en trois lots séparés :

- Lot n° 1 : Gros œuvre, maçonnerie, carrelage et plâtrerie
- Lot n° 2 : Charpente, couverture et bardage
- Lot n° 3 : Désamiantage

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 11 - DECISION PAR DELEGATION : CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – PLONGEE SOUS-MARINE DE LOISIRS

Après la projection d'un tableau résumant les AOT accordées à ce jour sur les ports d'Hyères, M. L'HENAFF explique qu'il y a environ 220 AOT à régulariser et précise qu'il s'agit essentiellement de régularisation de l'activité et non d'augmentation.

Il est précisé que chaque AOT est mise en concurrence et présentée en commission délibérante, suivant la réglementation, avec l'objectif de privilégier la qualité à la quantité, tout en respectant le code général de la propriété publique.

Les commissions d'attribution relatives à ces appels à concurrence ont proposé de retenir les projets suivants :

- Pour l'activité de plongée de loisirs : le projet de « LA FEE PLONGEE »
- Pour l'activité de location journalière de bateau : les projets de « LA PETITE FLOTILLE » et « XL YACHTING »

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

1er point : LOCATIONS SAUVAGES

M. L'HENAFF présente une projection sur les dangers des locations sauvages et les réponses apportées par les services des ports pour endiguer le phénomène après l'alerte des professionnels de la mer.

Il est identifié fréquemment des loueurs irréguliers et une première série de courriers a été envoyée pour les informer de leur situation contrevenante.

Il est précisé que la Police Municipale interviendra également si nécessaire.

La réponse portuaire se fera en 2 temps :

- D'abord de la pédagogie pour expliquer l'illégalité de l'exercice d'activité sans AOT dans le port.
- Puis par la répression, avec l'intervention de la PM si besoin.

M. CARRATALA demande des précisions sur les possibilités de prêt de son propre bateau à un ami. M. L'HENAFF insiste sur l'échange d'argent qui caractérise une location sauvage.

Il est demandé aux maîtres de Port d'aller vers ces embarcations pour les informer de leur situation contrevenante.

2^{ème} point : BADGE D'ACCES

M.CARRATALA fait état de demande de badge pour la barrière d'accès non satisfaite.

Il est convenu que M. L'HENAFF et M.GRIMARD transmettent leur badge dans l'attente de la réception de ceux commandés.

3^{ème} point : TRAVAUX AU PORT DU NIEL

M. WERBER, M.BRUNEL et M. L'HENAFF ont eu la possibilité de rencontrer sur site la nouvelle directrice de la DREAL et ont pu aborder la problématique des travaux en attente.

M.POLYCARPE indique que cette réunion a permis de mettre en exergue les dangers du site.

Il est convenu que l'édicule sera démoli dès que possible pour une remise en état naturel.

4^{ème} point : MISE A L'EAU

M. DUNANT s'interroge sur la remise en état de la cale de mise à l'eau pour l'usage des particuliers et de l'activité de kayak.

M.L'HENAFF rappelle que l'activité de kayak n'est pas titulaire d'AOT pour laquelle une réflexion est en cours puisque l'activité est à la fois maritime et terrestre.

Il est indiqué que la mise en place d'une éventuelle AOT de Food Truck est suspendue et non reprogrammée à ce jour, au regard de l'absence de condition satisfaisante pour démarrer cette activité pour l'été.

5^{ème} point : NETTOYAGE DEVANT LE GARAGE RENAULT

M.DUNAND s'interroge sur les possibilités d'imposer au particulier de nettoyer la zone devant le garage Renault.

M. L'HENAFF et M.BRUNEL indiquent avoir entrepris une prise de contact avec Mme GABRIEL afin d'évoquer son projet.

M.DURANDETTO indique que des jeunes ont poussé les agglos bouchant les fenêtres pour squatter le bâtiment.

6^{ème} point : SOIREE MUSICALE SUR LE PORT

M.DUNAND, face à la nouvelle programmation de soirées musicales sur le port, souhaite que cela se passe aussi bien que celles de l'année dernière qui n'avaient fait l'objet d'aucune plainte des riverains.

M.BRUNEL se dit vigilant sur le sujet.

7^{ème} point : PROPETE DU PORT

La question de la propreté du port est posée face au débordement régulier des petites poubelles de quai. Il est précisé que la collecte des poubelles est réalisée par VEOLIA.

M.POLYCARPE précise que le futur marché n'est pas encore mis en place et que la collecte est, actuellement, faite en utilisant l'attributaire du marché ville.

Il est précisé que la poubelle située à côté des bateaux des pêcheurs n'a pas d'existence légale.

M.DUNANT s'interroge sur la possibilité de mettre un panneau sur le local poubelle pour le signaler, car il est actuellement mal identifié par les promeneurs et les usagers.



8^{ème} point : ARRET DE LA NAVETTE

Mme VIZIALE, par la voix de M. DUNAND, souhaiterait que soit étudié la possibilité de déplacer l'arrêt de la navette jugée dangereux.

M.WERBER indique qu'un arrêt doit se faire sur la chaussée, à la différence d'un stationnement, imposé sur une place à cet effet.

Les questions diverses étant terminées, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil Portuaire du Port du Niel à 16h50.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
L'Adjoint aux Ports, Plages et Iles



M. Jean-Luc BRUNEL